

DÉLIBÉRATION N°DL20220009 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

PRISE DE PARTICIPATION PAR LA VILLE DE SAINT-CHAMOND AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF COMPOST'OND.

Mme Geneviève MASSACRIER expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de son plan d'action, souhaite travailler à la réduction des déchets et au renforcement des actions de valorisation de ces derniers. Une action porte sur « le développement des solutions de compost ». C'est en ce sens qu'un marché public a été signé entre la ville et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Compost'Ond » en mai 2021.

Depuis le 1^{er} juin 2021, les déchets alimentaires du restaurant municipal et de 6 restaurants scolaires sont collectés puis compostés par la SCIC Compost'Ond.

Ainsi, environ 3 tonnes de biodéchets ont déjà été récoltées depuis la mise en place de cette prestation.

Ces biodéchets vont être transformés en compost, dont un tiers du volume sera restitué gratuitement à la ville. Il est prévu d'utiliser ce compost dans le cadre du périscolaire, en mettant en place des actions pédagogiques à destination des élèves, afin de poursuivre la démarche de sensibilisation sur la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets. Le compost pourra également être utilisé par le service des espaces verts ou mis à disposition des habitants lors de temps particuliers.

La SCIC Compost'Ond travaille avec et au service de ses associés coopérateurs.

Dans ce contexte, les associés doivent prendre part au capital de la SCIC, avec un plafond de 1 000 euros pour les communes.

Les villes de Saint-Etienne, Firminy et Roche-la Molière ont déjà pris part au capital de Compost'Ond.

La ville de Saint-Chamond doit aujourd'hui régulariser sa situation et acquérir 100 parts sociales au capital de Compost'Ond, pour un montant total de 1 000 euros.

La ville de Saint-Chamond sera ainsi copropriétaire de Compost'Ond et pourra participer aux instances décisionnaires et outils de la gouvernance de la coopérative. Le risque financier est limité à l'apport, soit 1 000 €.

Par ailleurs, il convient de désigner le représentant de la commune de Saint-Chamond au sein des instances représentatives de la SCIC Compost'Ond.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

1 abstention Mme Isabelle SURPLY

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition de 100 parts sociales au capital de la SCIC Compost'Ond, pour un montant total de 1 000 euros, par la ville de Saint-Chamond,
- **de procéder à un vote à main levée et de désigner** le représentant de la commune de Saint-Chamond au sein des instances représentatives de la SCIC Compost'Ond selon les modalités exposées ci-dessus.

Mme Geneviève MASSACRIER est candidate.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote par 36 voix pour et 2 abstentions (M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT), Mme Geneviève MASSACRIER est désignée pour représenter la commune de Saint-Chamond au sein des instances représentatives de la SCIC Compost'Ond.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD